

CAPACITE EN DROIT 2ème année

REFERENCE : 42PB060J

Apprentissage CFA du SUPERIEUR

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
UFR Droit, Sciences Economiques et Politiques Responsable pédagogique Fanny MALHIERE fanny.malhiere@u-bourgogne.fr	Assistant(e) de formation Elodie GALIMARD / Tél : Ingénieur de formation Julie PROENCA / Tél : 03.80.39.53.31 Adresse de contact formation.continue-droit@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS

La capacité en droit est un diplôme, délivré par les Facultés de droit, dont le programme permet d'acquérir en deux ans des connaissances juridiques solides. Les enseignements sont dispensés par des juristes universitaires ou professionnels expérimentés qui mettent leur talent au service d'une présentation simple et concise des règles de droit.

PUBLIC

Contrats d'apprentissage

PRE-REQUIS

Aucun titre n'est exigé. L'étudiant doit être âgé de 17 ans au 1er novembre de l'année de l'inscription (une dérogation peut être accordée par le doyen de la Faculté de droit et de science politique). Les inscriptions se font à l'UFR de droit et de sciences économique et politique de Dijon.

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR UFR Droit, Sciences Économiques et Politiques
- Professionnels

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée du contrat : 365 jours
- Durée de la formation : 407;5h

- Lieu de la formation : Université de Bourgogne
- Rythme de la formation : de manière générale, lundi/mardi/mercredi matin en cours et la fin de semaine en entreprises

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Tutorat

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

L'inscription en 2e année est subordonnée à la réussite de la première année.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Au semestre 3, l'examen prend la forme d'une épreuve écrite de 3h pour chaque matière sauf une matière (méthodologie juridique appliquée) qui est évaluée en contrôle continu.

Au semestre 4, les étudiants passent deux épreuves écrites de 3 h (en droit privé notarial et en initiation à la comptabilité et la fiscalité et 3 épreuves orales (en droit du travail, en introduction au procès civil et en droit pénal). Les autres matières sont évaluées en contrôle continu ou après soutenance d'un mémoire (v. tableau).

Un semestre est validé définitivement lorsque l'étudiant totalise 30 points sur les 60.

COMPENSATION

Les semestres 3 et 4 sont compensables entre eux pour obtenir la 2e année. Celle-ci est acquise lorsque l'étudiant a obtenu un total de 60 points sur 120.

RATTRAPAGE

Une session de rattrapage est organisée au mois de septembre. Elle est ouverte aux étudiants qui n'ont pas validé leur année. Ils conservent les notes du semestre éventuellement acquis lors de la première session. Ils ne repassent que les matières du ou des semestres non validés dans lesquelles ils n'ont pas eu la moyenne ou ont été défaillants.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

? Elle est une filière pour les bacheliers. Elle offre un diplôme acquis en deux ans. Celui-ci peut notamment compléter une autre formation. Il peut servir, pour ceux qui ont des baccalauréats techniques ou professionnels, de préparation aux études en droit en faisant acquérir les connaissances de bases nécessaires à la réussite dans les études juridiques.

La capacité en droit est une voie d'accès à l'enseignement supérieur :

? Selon les résultats obtenus, la capacité en droit permet d'accéder directement en première ou deuxième année de licence en droit.

? Elle peut être un équivalent du baccalauréat. Sous certaines conditions (décision du Président de l'Université sur proposition d'une commission pédagogique) elle permet de s'inscrire dans d'autres filières universitaires. Elle

permet aussi de s'inscrire à certains concours administratifs (renseignements auprès du Pôle Formation et Vie Universitaire – Maison de l'Université – Tél. : 03 80 39 39 80 -pole.formation@u-bourgogne.fr
? Elle favorise la réussite de ceux qui passent le diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://ufr-dsep.u-bourgogne.fr/>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>